



**Préavis municipal n° 09/23 du 25 septembre 2023
relatif à**

l'assainissement du mur le long de la RC274d au droit de la parcelle n° 87

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de présenter au Conseil général le présent préavis.

PREAMBULE

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil général la demande d'un crédit de construction pour l'assainissement du mur le long de la RC274d au droit de la parcelle n° 87 (Chemin de la Meunière 1).

RESUME DE LA SITUATION

Le bureau CSD Ingénieurs SA a été mandaté par la Municipalité de Chamblon en date du 10 mai 2021 afin d'expertiser le mur de soutènement en question. Actuellement ce mur en moellons présente une forte inclinaison du côté de la parcelle n° 87. Les conclusions de l'expertise ont été les suivantes :

- Le mur dans sa partie supérieure est dans un état moindre ;
- La sécurité au renversement en cas de choc latéral d'un véhicule n'est pas assurée.

Un assainissement seul ne peut pas garantir la sécurité au renversement de la partie supérieure du mur. Une consolidation est nécessaire pour cette garantie.

TRAVAUX ENVISAGES

Longueur totale du mur : environ 68.00 m

Hauteur totale du mur depuis la route : environ 85 cm, idem mur existant.

Largeur totale du mur avec le revêtement en pierre côté route : environ 46 cm.

1. Démolition de la partie haute du mur (en jaune sur coupe du profil type du bureau CSD). Nécessite le sciage et la démolition du revêtement bitumineux de la route sur une bande d'une largeur approximative de 40 cm.
2. Forage de trous diam 300 mm tous les 2.10 m environ jusqu'à atteindre le niveau - 50 cm dans le terrain dur (roche calcaire).
3. Pose de profilés acier HEM 140.
4. Mise en place de béton autour des profilés acier jusqu'à la base du futur mur en béton.
5. Construction d'un mur en béton armé, hauteur approximative 75 cm.
6. Placage en pierre naturelle calcaire côté route et sur couverture du mur, épaisseur environ 10 cm. Crépissage rustique côté parcelle 87 (option).
7. Pose du revêtement bitumineux sur partie démolie de la route contre le mur.

COUTS DES TRAVAUX

Génie civil (travaux de démolition et reconstruction) :	CHF	200'000.00
Géomètres (implantation avant reconstruction) :	CHF	5'000.00
Remise en état du terrain et espaces verts (parcelle n° 87) :	CHF	5'000.00
Divers et imprévus sur travaux de génie civil (15% de 198 012.50, arrondi) :	CHF	30'000.00
Sous-total :	CHF	240'000.00
Subventions prévisibles de l'Etat de Vaud (minimum 45%) :	CHF	-108'000.00
Total :	CHF	132'000.00

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil Général, vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour, vu le présent préavis de la Municipalité et du rapport de la Commission :

Article 1 : D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.-, duquel sera déduit le montant de la subvention, pour la réalisation des travaux d'assainissement du mur le long de la RC274d au droit de la parcelle n° 87 ;

Article 2 : D'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix ;

Article 3 : D'accepter d'amortir cet investissement en une fois par le fonds d'investissement n° 9282.900.00.

Approuvé par la Municipalité en sa séance du 14 août 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
 Le Syndic  La Secrétaire 
 Max Holzer Rachelle Hofmann